




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-613**

Séance publique du

15 décembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151215- lmc178724-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2015
Date de réception : jeudi 17 décembre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME- TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET SITES DE
CEZANNE- PROROGATION DES TARIFS 2015**

Le. 15 décembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 09/12/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gérard DELOCHE à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Christine BERNARD, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2015

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Monsieur Christian ROLANDO

CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard, Mme SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME- TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET
SITES DE CEZANNE- PROROGATION DES TARIFS 2015- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, depuis une délibération de 1995, renouvelée le 17 décembre 1998, l'Office Municipal de Tourisme (OMT) est gestionnaire de certains équipements municipaux, la salle Ughetti de Luynes, la salle de Puyricard, la salle Baudun des Platanes, la salle des Milles.

Par délibération n°05-1303 du 7 novembre 2005, il a également été désigné gestionnaire des deux sites cézanniens de Bibémus et du Jas de Bouffan.

Par délibération n°07-0311 en date du 26 mars 2007, il a été décidé de lui renouveler la gestion de l'Atelier Cézanne.

Ultérieurement, nous lui avons confié par délibération n°2013-776 en date du 17 décembre 2013, la gestion de deux nouveaux équipements :

- la nouvelle salle des Milles
- la salle de la Duranne

Enfin, nous venons, par délibération du Conseil Municipal de ce jour, de retirer deux salles de la gestion par l'Office Municipal de Tourisme, à savoir la salle Ughetti à Luynes et la salle Baudun aux Platanes. Ces deux salles étant reprises en gestion directe par la Ville, un rapport du Conseil Municipal de ce jour a déterminé les modalités applicables.

La fixation de la tarification relative aux salles et sites demeurant en gestion par l'Office Municipal de Tourisme est soumise à l'approbation du Conseil Municipal. Il s'agit des salles

de Puyricard, des Milles et des Platanes, ainsi que de l'Atelier Cézanne, de la Bastide Corsy et des carrières de Bibémus.

Pour information, je vous rappelle un certain nombre d'éléments :

- les tarifs d'utilisation des équipements et sites sont établis par le gestionnaire, selon les prix pratiqués sur le marché en visant à se rapprocher de l'équilibre global de gestion. Ils sont fondés sur le type de salle louée et de prestations offertes.
- Les gratuités ou réductions de tarifs ne sont accordées que par le Conseil Municipal
- Habituellement, les associations bénéficient de la gratuité pour la tenue de leur assemblée générale annuelle, ainsi que pour l'organisation d'une manifestation dans l'année. Une perception forfaitaire minimale correspondant aux frais de remise en état de la salle peut être ponctuellement appliquée.

Cependant, afin d'assurer une cohérence en matière de politique tarifaire et harmoniser la gestion de la tarification intégrale des services publics, la possibilité d'intégrer la tarification de location des salles et sites cézanniens gérés par l'OMT est à l'étude pour le rapport de la fixation des tarifs et droits divers 2016, à présenter ultérieurement.

Aussi, dans l'attente et afin de permettre à l'OMT d'appliquer des tarifs dès le 1^{er} janvier 2016, il vous est proposé une prorogation des tarifs 2015 pour les salles de Puyricard, des Milles et de la Duranne ainsi que pour les sites cézanniens.

En conséquence, je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER la prorogation des tarifs tels que proposés en annexe, pour les salles de Puyricard, des Milles et des Platanes, pour l'Atelier Cézanne, la Bastide Corsy et les carrières de Bibémus.

DL.2015-613 - OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME- TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET SITES DE CEZANNE- PROROGATION DES TARIFS 2015-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



SALLE DE PUYRICARD

		TARIFS DE LOCATION 2014 TTC		proposition de tarifs de location 2015 a * 3%		
	ENTREPRISES / ASSOCIATIONS A ACTIVITES DE TYPE COMMERCIAL	ASSOCIATIONS / COLLECTIVITES	ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE SOCIAL	ENTREPRISES / ASSOCIATIONS A ACTIVITES DE TYPE COMMERCIAL	ASSOCIATIONS / COLLECTIVITES	ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE SOCIAL
Salle seule 1/2 journée	460 €	250 €	150 €	474 €	258 €	155 €
journée ou soirée	760 €	390 €	250 €	783 €	402 €	258 €
Mise en place 1/2 journée	90 €	45 €	35 €	93 €	46 €	36 €
Journée ou soirée	150 €	75 €	50 €	155 €	77 €	52 €

AUTRES PRESTATIONS - prix TTC	
Concours, tests, examen par 1/2 journée	200
Heure supplémentaire au dela de 1 heure du matin	10% du tarif de base
Mise a disposition de l'espace traiteur	75,00 €
Supplément nettoyage selon utilisation	150,00 €
Perception forfaitaire minimale	150,00 €

Ces prestations, quelle que soit la nature de l'utilisateur, feront l'objet d'une tarification à plein tarif.
 * la mise à disposition de l'équipement de base de l'installation
 * le nettoyage de base

TOUTE AUTRE PRESTATION FERAIT L'OBJET D'UNE FACTURATION SUPPLEMENTAIRE SUR DEVIS

SALLE DES MILLES
nouvelle salle

Tarifs de location 2014 TTC				proposition tarifs 2015 à + 3%		
	ENTREPRISES / ASSOCIATIONS A ACTIVITES DE TYPE COMMERCIAL	ASSOCIATIONS / COLLECTIVITES	ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE SOCIAL	ENTREPRISES / ASSOCIATIONS A ACTIVITES DE TYPE COMMERCIAL	ASSOCIATIONS / COLLECTIVITES	ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE SOCIAL
EPACE TRAITEUR	250 €	125 €	75 €	258 €	129 €	77 €
Salle POLYVALENTE	250 €	125 €	75 €	258 €	129 €	77 €
activités hebdomadaires	12 €/H	7 €/H	4 €/H	//	7 €/H	4 €/H

AUTRES PRESTATIONS - prix TTC	
Heure supplémentaire au dela de 1 heure du matin	10% du tarif de base
Mise à disposition de l'espace traiteur	250,00 €
Supplément nettoyage selon utilisation	230,00 €
Perception forfaitaire minimale	75,00 €

Ces prestations, quelle que soit le nature de l'utilisateur, feront l'objet d'un tarification à plein tarif.
Le tarif de base de location de la salle comprend :

- la mise à disposition de l'équipement de base de l'installation
- le nettoyage de base

TOUTE AUTRE PRESTATION FERA L'OBJET D'UNE FACTURATION SUPPLEMENTAIRE SUR DEVIS

SALLE DE LA DURANNE

TARIFS DE LOCATION 2014 TTC						Proposition tarifs 2015 à + 3%	
	ENTREPRISES / ASSOCIATIONS A ACTIVITES DE TYPE COMMERCIAL	ASSOCIATIONS / COLLECTIVITES	ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE SOCIAL	ENTREPRISES / ASSOCIATIONS A ACTIVITES DE TYPE COMMERCIAL	ASSOCIATIONS / COLLECTIVITES	ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE SOCIAL	
ESPACE TRAITEUR	250 €	125 €	75 €	258 €	129 €	77 €	
Salle POLYVALENTE	250 €	125 €	75 €	258 €	129 €	77 €	
activités hebdomadaires	12 €/H	7 €/H	4 €/H	//	7 €/H	4 €/H	

AUTRES PRESTATIONS - prix TTC	
Heure supplémentaire au delà de 1 heure du matin	10% du tarif de base
Mise à disposition de l'espace traiteur	250,00 €
Supplément nettoyage selon utilisation	230,00 €
Perception forfaitaire minimale	75,00 €

Ces prestations, quelle que soit la nature de l'utilisateur, feront l'objet d'un tarification à plein tarif.
 Le tarif de base de location de la salle comprend :
 * la mise à disposition de l'équipement de base de l'installation
 * le nettoyage de base

TOUTE AUTRE PRESTATION FERAI L'OBJET D'UNE FACTURATION SUPPLEMENTAIRE SUR DEVIS

Tarifs droits d'entrée 2015 sites de Cézanne

Atelier Cézanne, Jas de Bouffan et carrières de Bibémus

Individuels < 15p	Plein tarif	6 €	
	Tarif réduit	2,50 €	13-25 ans
Gratuit	0 euro	< 13 ans Rsa Demandeurs d'emploi Presse et I.CO.M (sur présentation de la carte) Handicapés Guide conférencier (sur présentation de la carte)	
	Tarif Promo 3 sites	13,50 €	Hors transport navette Bibémus
	Tarif Carte Pass Aix Pays d'Aix	4,50 €	à l'atelier de Cézanne, sur présentation de la carte
	Forfait Unisite Pro	4 euros	Tarif "grossiste" accordé aux prof. du tourisme et intermédiaires,
Groupes = ou > 15p.	Plein tarif	4 euros	Groupe, y compris groupe scolaire hors créneaux dédiés.
	Tarif réduit	2 euros	Groupe accompagné d'un guide O.T. d'Aix. Tarif accordé aux prof. du tourisme d'Affaires et organisateurs de congrès / séminaires
	Gratuité	0 euro	1 personne pour 15 payantes, Groupe scolaire jusqu'au lycée inclus, sur créneaux dédiés
	Supplément langue	30 euros	Forfait langue étrangère, par créneau horaire
	Atelier de peinture	2 euros	

TARIFS 2015
« FORFAIT PRIVATISATION DES SITES DE CEZANNE »

Mise à disposition de l'atelier de Cézanne :

Juin à Septembre :	800 € HT de 15 à 50 personnes 1 500€ HT au-delà de 50 personnes
Autres périodes de l'année :	500 € HT de 15 à 50 personnes 1 000€ HT au-delà de 50 personnes

Mise à disposition de la Bastide du Jas de Bouffan :

800€ HT pour les petits-déjeuners
1 500€ HT pour les déjeuners
3 000€ HT pour les soirées

Mise à disposition des carrières de Bibémus : 5 000€ HT

Un tarif réduit de 50% est applicable aux partenaires de l'Office Municipal de Tourisme.